



## Projet Cinq Quartier - Angoulins

### Réunion publique – 01 octobre 2021

---

#### ELUS DANS LA SALLE

- Jean-Pierre Nivet, Maire de la commune d'Angoulins
- Jean-Philippe Plez, Conseiller Délégué en charge des Projets Urbains à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA)

#### PARTICIPANTS EN TRIBUNE

- Isolde Rivas pour l'animation, Neorama
- Frederic Bergoeing, 3F Immobilière Atlantic Aménagement
- François Cheminade, Vinci Immobilier
- Charlotte Modiano, EthikUrbaine
- Bertrand Pourrier, ABP Architectes
- Stéphane Pourrier, Tgtfp Architectes

**M. Nivet, maire d'Angoulins** : Les enjeux de cette réunion publique initiatrice : préparer l'accueil et l'installation d'un nouveau quartier et réussir la greffe avec les quartiers existants au nord et au sud. Chaque fois que l'on échangera, il faudra reconsidérer un objectif majeur : préserver le cadre et la qualité de la vie au sein de notre commune. Nous avons tous conscience que l'identité de notre village est un village côtier et qu'il faut préserver cette identité et offrir ce cadre que nous apprécions tous aux nouveaux arrivants. Je passe la parole à M. Plez qui est Conseiller délégué à la CdA, chargé des projets urbains à vocation d'habitat, car ce projet est un projet communautaire, et qui est au demeurant aussi Conseiller régional.

**M. Plez, Conseiller délégué à la CdA, 2<sup>e</sup> adjoint au maire de la Rochelle** : Il y a trois points à aborder pour moi, un point de calendrier, un point de méthode et un point sur les objectifs.

- Le calendrier : ça fait deux ans que nous avons signé la charte de labélisation pour les Ecoquartiers. Cela nous engage sur une certaine méthodologie, sur une certaine gouvernance : comment on construit ce projet avec les gens. C'est aujourd'hui le premier point pour lancer la concertation.
- Une méthode : faire avec les gens et avec l'environnement.
- Des objectifs : anticiper de dix ans les objectifs de neutralité carbone sur tout le territoire, en comparaison avec les objectifs mondiaux et les Accords de Paris par exemple. Donc il faut aussi que ce nouveau quartier s'inscrive dans cette logique avec une forme sobre mais ambitieuse. Il y a des contraintes physiques qui font que la commune ne peut construire où elle veut et elle ne peut construire comme elle veut la part de logements sociaux réglementaires ce qui en fait une commune carencée. L'Etat pénalise donc la commune tous les ans et prend des sommes sur votre budget communal qui ne sont pas neutres.



Je citerai une phrase du maire de la Rochelle : « On préfère agir que subir », et aujourd’hui avec la concertation on vous propose d’être acteurs.

Intervention de M. le maire : La carence ne repose pas uniquement sur ce projet car il y a six projets en cours sur la commune aujourd’hui soit six autres partenaires qui travaillent pour sortir de la carence le plus vite possible.

**Isolde Rivas, Agence Neorama spécialisée sur le volet concertation publique** : Pour notre part, nous organisons ces réunions d’information et temps d’échanges sur le projet. Nous travaillons pour le groupement qui porte le projet (cf. slide de présentation). Nous reposerons les bases ce soir en repartant du contexte du territoire, en rappelant ce qui a été fait et la gouvernance, avant de revenir sur les grands axes, le site du projet, le label Ecoquartier et le processus de concertation car ce soir ce n’est que le début, comme vous pouvez le voir, des temps d’échanges proposés.

### **CONTEXTE, ENJEUX ET HISTORIQUE DU PROJET**

Au niveau du **contexte**, nous rappelons que c’est une commune attractive, qui connaît un développement à son échelle, avec une préservation des valeurs clés de la commune. C’est aussi une commune contrainte par le littoral, les zones naturelle et commerciale, les grands axes de circulation. Il y a un manque de logements pour différents profils. La parcelle des « Cinq-Quartiers » présente un emplacement stratégique (foncier dispo, continuité urbaine...).

Les **enjeux** du projet sont multiples :

- Répondre aux besoins en matière d’habitats diversifiés, accessibles, qui correspondent aux besoins avec des profils très différents,
- Appréhender les conditions d’accès, de circulation et de fluidité de circulation,
- Favoriser la mobilité douce et alternative,
- Intégrer le quartier dans son environnement existant. Non pas une intégration forcée mais une intégration en cohérence avec l’identité de la commune,
- Favoriser le bien vivre ensemble avec espaces partagés pour tous les Angoulois,
- Respecter la qualité de vie des habitants actuels et futurs.

Dans la continuité de l’acquisition du terrain par 3F sur plusieurs années, il y a eu un premier lancement de concertation en septembre 2019 avec une réunion publique de lancement, la signature de la charte Ecoquartier et l’organisation d’une balade urbaine. Au cours de cette dernière, une réaction d’incompréhension et d’hostilité au projet de la part des participants s’est exprimée clairement ayant conduit à suspendre la démarche qui ne correspondait pas aux attentes du moment au-delà des complications liées au Covid. Depuis, certains riverains se sont rassemblés avec la création d’une association. Ce soir, nous proposons de remettre les choses à plat en reprenant la démarche de concertation à 0.

Entre temps, une équipe de maîtrise d’œuvre a été désignée cette année. Elle sera mobilisée à nos côtés pour enrichir les échanges.



## LA GOUVERNANCE DU PROJET

Vous l'avez vu, il y a un grand nombre d'acteurs.

- **Les initiateurs** sont la mairie d'Angoulins et la CdA de La Rochelle, à la fois acteurs et garants du bon déroulement de l'opération, décisionnels sur les enjeux.
- **La maîtrise d'ouvrage** représentée par les aménageurs-constructeurs que sont 3F et Vinci Immobilier accompagnés de Sofimat et de l'Office Public de la CdA de La Rochelle. Ce sont eux qui portent l'opération sur les plans financiers, réglementaires et administratifs.
- **La maîtrise d'œuvre** : correspond à une équipe mobilisée aux multiples compétences pour assurer les expertises techniques, réglementaires et la conception du futur projet selon les ambitions fixées tout en prenant en compte les aspects urbains, architecturaux et paysagers liés au contexte d'Angoulins.

Des bureaux d'études spécialisés sont également mobilisés au côté des architectes urbanistes pour appréhender les différentes problématiques liées au projet : la gestion des eaux de pluies, le paysage, les mobilités, la concertation, l'environnement, le développement durable, la maîtrise de l'énergie, ...

En parallèle de cette gouvernance, il y a les citoyens, vous ce soir, appelés à participer et à contribuer à la construction du futur projet.

J'espère que cela est assez clair, je vais laisser la main aux acteurs des structures pour qu'ils puissent se présenter.

M. Bergoeing, 3F Immobilière Atlantic Aménagement, Responsable pole construction : Le siège social de notre entreprise se situe à Niort. Le groupe fait partie du groupe 3F, lui-même intégré au groupe Action sociale, ancien CIL. Nous détenons un patrimoine de 18 000 logements surtout sur la CdA et la Communauté de l'Agglomération de Niort. Nous développons nos projets aujourd'hui sur Bordeaux et sur les communautés historiques : nous avons 800 à 1 000 logements en ce moment en cours de développement. Nous travaillons également sur le label HSS pour l'accueil des personnes âgées et handicapées. Et nous sommes en mesure de proposer des performances énergétiques importantes avec différents labels qui viennent garantir ces performances.

M. François Cheminade, directeur territorial Nouvelle-Aquitaine pour Vinci immobilier : Nous sommes actuellement le 5<sup>e</sup> ou 6<sup>e</sup> opérateur national, avec une agence régionale à Bordeaux, des bureaux à la Rochelle et Bayonne. Nous réalisons 4 à 500 logements sur la Nouvelle Aquitaine par an, de toute taille. Nous avons vocation à travailler sur des opérations comme celle-ci avec labélisation, mixité de logements et d'usages mais aussi travailler sur des sites pollués, des déconstructions et dépollutions d'usines...

Bertrand Pourrier, APB architectes, agence basée à la Rochelle : Nous sommes une trentaine de collaborateurs travaillant sur la problématique des logements sur des territoires locaux et nationaux, sur des sujets vertueux avec des logements agréables à vivre et une démarche environnementale avec une faible consommation de CO2.



Stéphane Pourrier, TGTFP, architecte urbaniste : Nous travaillons sur différentes questions de logements et depuis de nombreuses années sur des questions urbaines et paysagères sur tout le territoire français et notamment sur les Ecoquartiers, qui recouvrent beaucoup de problématiques urbaines avec des réalités différentes. Ce n'est pas une recette mais quelque chose qui s'adapte à l'identité de son territoire.

Nous sommes entourés de beaucoup de techniciens et bureaux d'études (paysage, urbanisme, bruit, circulation). On travaille de plus en plus en concertation, avec un certain nombre d'attentes exprimées. On peut dire qu'avant certains projets étaient déconnectés des réalités du territoire. On attend de la concertation votre expertise d'usages, avec les problématiques techniques et les attentes des gens concernés en premier lieu.

Charlotte Modiano, EthikUrbaine : Pour ma part, je ne suis pas urbaniste, je suis spécialiste en développement durable. Je travaille pour des maitres d'ouvrage qui ont une ambition forte en développement durable et souhaitent inscrire leur projet dans des démarches innovantes. Ces démarches sont transversales avec des rencontres d'acteurs, une approche de tous les sujets et impacts des aménagements.

## **LES GRANDS AXES DU PROJET**

**M. Bergoeing, 3F Immobilière Atlantic Aménagement** : Les objectifs sont de favoriser la mixité sociale avec 40% de logements sociaux et 20% de logements à accession abordable, c'est la partie à la charge de 3F, et la partie portée par Vinci Immobilier : 40% en accession libre. Il est prévu un équipement type maison de quartier, des échanges sont prévus à ce sujet pendant les ateliers concertation. Il est également prévu de privilégier le cheminement doux et la circulation piétonne, des espaces communs avec aménagement paysager, gestion des eaux de pluie et lutte contre ilots de chaleur, jeux pour les enfants...

Question de la salle : Beaucoup de noues sont envahies par la végétation et du coup l'eau n'arrive plus à passer. Une noue ça s'entretient.

Réponse (M. Le Maire) : C'est pour ça qu'un Ecoquartier doit prendre en compte les contraintes et notamment celles des services communaux. Attentes et contraintes à marier, c'est le travail à faire dans les 3 mois à venir. Exemples : les noues / l'architecture du terrain en pente qui nécessitera une réflexion spécifique. Pour cela, la balade urbaine le 13/10 sera intéressante pour voir les sensibilités directement autour de ce terrain des Cinq-Quartiers.

## **PRESENTATION DU SITE**

M. Pourrier : Vous connaissez très bien le terrain, nous on va partir du contexte. Comme ce n'est pas un projet indépendant mais dans la continuité de ce qui existe, il y a une grande proximité du centre-ville, une topographie particulière, le ruissellement naturel, les puits, un contexte résidentiel, la



proximité de la zone commerciale, de la gendarmerie... Nous réalisons aussi une analyse du territoire avec les enjeux de circulation douce et automobile. Il est donc intéressant de recueillir vos avis pour

dessiner ensemble ce qui va être mis en place et que cela soit compatible avec les contraintes : contrainte de vents dominants, vue sur la mer... pour un projet qui devra être tissé avec la ville existante. Dans quelques années, il faudra que ce projet ne soit pas un concept architectural mais une zone intégrée que l'on ne remarque pas. Nous voulons dessiner ensemble quelque chose qui relève de l'évidence pour tous. Nous ne travaillons pas un contexte abstrait en périphérie du bourg. Pour cela, il faudra nouer notre expérience de techniciens avec votre expertise d'usages.

On ne veut pas faire une « réserve d'indiens », ce n'est pas pour des habitants formatés pour ça. L'idée c'est d'étendre le bourg dans la continuité de ce qui se fait depuis des décennies. C'est important de comprendre comment le site s'est formé et comment il peut évoluer à l'avenir.

Question de la salle : à quelle altitude se situe le site ?

Réponse (M. Pourrier): On est sur le sommet du territoire. Au niveau de la ferme il y avait un moulin car c'était le point le plus haut. L'altitude se situe autour de 15m. La pente est irrégulière au niveau du terrain qui descend.

### **LA DEMARCHE ECOQUARTIER**

Mme Modiano : La démarche Ecoquartier est une démarche souple, un cadre méthodologique pour pousser les acteurs à élargir la réflexion sur les thématiques de développement durable. C'est une démarche multifacette qui interroge le cadre de vie, la sécurité, le développement durable... pour répondre aux besoins du territoire. Il s'agit d'une approche qualitative et non quantitative. Il y a donc une souplesse pour s'adapter aux besoins du territoire. Qu'est-ce qu'il faut pour le territoire, pour qu'il puisse bénéficier d'une bonne qualité de vie ? Il faut pousser la performance et l'innovation, prendre en compte les nouveaux modes de vie qui correspondent davantage au mode de vie actuelle. Il y aura une évaluation du projet par des tiers et cela constitue un gage d'ambition. La démarche promeut concertation et implication des acteurs. C'est cela aussi l'intérêt de s'inscrire dans un réseau d'acteurs, avec des références, des retours d'expérience, l'assurance d'une ambition globale.

La méthode s'appuie sur des analyses préliminaires pour aboutir sur des invariants qui deviendront les socles du projet. Les sujets étudiés sont en lien avec l'eau, le carbone, la mobilité et les déplacements, les éléments réglementaires. On s'interroge sur les besoins du territoire, les spécificités du site, les besoins actuels des riverains, les besoins des personnes à venir = sobriété, résilience, durabilité... Seulement après tous les échanges on pourra définir le projet. La philosophie du label, c'est finalement de marier les attentes et contraintes, de conjuguer l'approche technique et réglementaire et les besoins avec les contraintes exprimées.

### **TEMPS D'ECHANGE AVEC LA SALLE.**

Question : Vous avez parlé de concertation, la définition précise de la concertation c'est construire un projet commun, et donc il faut déjà annoncer des perspectives. Vous avez parlé de qualité plutôt que



de quantité, mais quel est le critère de rentabilité qui définit ne serait-ce que la densité. Quels sont aujourd'hui précisément les critères financiers de rentabilité ?

Mr BERGOEING : Il est assez difficile de répondre à cette question à ce jour, toutes les études menées pour le moment l'ont été sur une base réglementaire inscrite dans le PLUi et une surface de plancher (sdp) cible de 10 000m<sup>2</sup>. A partir de cette surface, le nombre de logements sera fonction de la typologie et, aujourd'hui, on ne sait pas si on va faire des grands ou des petits logements.

Et là c'est nous ensemble qui déciderons du nombre de logements.

M. le maire : Actuellement on est en train d'essayer d'exprimer des besoins avant de proposer des solutions. Il y a un cadre, et en fonction des besoins exprimés il y aura un nombre de logements établi. Pour le moment, exprimons nos craintes et on verra les solutions par la suite. Ce n'est pas encore le temps pour « faire de l'arithmétique ». Les quatre ateliers nous aideront à avancer. Justement c'est ce qu'on ne veut pas, qu'ils viennent avec un chiffre. On veut d'abord argumenter et on verra après comment on conjugue tous les besoins et quelle solution arithmétique sera proposée. On a un devoir de réussite sur cette affaire, et donc on compte sur les ateliers pour discuter des problématiques. Quelque chose a été dit qui moi me préoccupe plus qu'autre chose : la fluidité de circulation dans et autour du quartier. On répondra à votre question quand on aura tout mis sur la table.

Question : Comment ne pas faire d'Angoulins un village de vieux ? Je suis tout à fait d'accord avec la mixité et l'accueil de nouveaux arrivants, mais c'est plus qu'un quartier, c'est un ensemble qui dimensionne toute la vie de la ville. Pour favoriser la concertation ça serait bien que l'on ait une base pour discuter.

Remarque d'un participant : La présentation est meilleure que celle d'il y a deux ans (Notamment sur le fait que vous préférez la qualité au chiffrage). M. Plez parlait de carence en mettant un bémol sur les problèmes géographiques spécifiques à Angoulins et il y a l'accueil de la zone commerciale depuis trente ans. C'est autant de surface qu'il faut prendre en compte. Il y a un effort de fait depuis 30 ans, on ne peut pas demander à Angoulins de prendre toutes les zones commerciales et dire ensuite vous êtes en carence par ailleurs sur les logements sociaux.

Pardonnez-moi, je ne me suis pas présenté, Alexandre Barral (c'est moi qui vous ai envoyé des mails). On ne veut pas que ce soit du chiffrage, on veut quelque chose de joli pour la ville et agréable pour ceux qui vont y vivre : ne pas mettre trente minutes pour trouver une place pour se garer chez soi, le précédent projet présentait 0,8 places de parking / logements (c'est très peu, ça crée des tensions), éviter les vis-à-vis ... Forcément c'est en lien avec le chiffrage. Il faut oublier la carence et faire quelque chose de propre pour la ville. Ce n'est a priori pas incompatible avec le confort de vie. L'élément principal qui doit guider nos réflexions, c'est le cadre de vie.

Votre intervention est encourageante, si c'est suivi des faits ce sera intéressant. J'ai parcouru des exemples d'écoquartiers et j'ai vu des choses jolies, sympas.

Je parle aussi des besoins des gens qui vont vivre dans ces quartiers, je ne veux pas qu'ils payent l'addition du choix des zones commerciales par-dessus les logements sociaux.



Mr le Maire : Le projet des Cinq-Quartiers ne suffit pas à répondre aux enjeux sur les logements sociaux. Le problème de la carence ce n'est pas juste le problème des Cinq-Quartiers. Pour ce qui est des zones commerciales, elles ne représentent que 54 ha sur les 800 ha qui constituent la commune. A Angoulins, le problème, c'est un problème de zone submersible qui concerne 30% du territoire. On ne va pas faire le procès de la loi SRU. Il faut qu'on regarde le sujet qui nous occupe aujourd'hui, et

c'est un problème global, pas juste pour ce projet. On est à la frontière du sujet. Aujourd'hui le sujet, c'est comment faire prendre la greffe.

On a un problème structurel avec un village parking. C'est lié à la structure, on ne peut pas revenir dessus. Mais on peut exprimer nos besoins, préoccupations, inquiétudes collectives et individuelles pour trouver des solutions.

Il faut prendre en compte collectivement la solution présentée ce jour et additionner toutes les idées exprimées par les intervenants en atelier. Je pense aussi que la qualité de vie ne peut pas être compatible avec les besoins chiffrés de rentabilité.

Nous renvoyons à des temps dédiés car on ne peut pas traiter tous les points ce soir. Chaque temps de concertation renverra à des études, expertise technique qui nourriront nos réflexions.

Cette concertation est aussi ouverte aux futurs habitants, nous avons reçu des retours sur le site internet, des personnes intéressées et en demande de participer dès maintenant à la construction du projet.

(1 personne dans la salle se manifeste car elle souhaiterait venir habiter sur la commune plus tard).

- Question : La concertation ne se passe bien que dans un cadre déjà défini. Les éléments financiers font partis des préalables dans les éléments de cadrage. Je suis surpris par la notion de maîtrise d'ouvrage, qu'il faudrait préciser : qui a la responsabilité du projet ? C'est la collectivité locale qui passe commande ? Pour moi la maîtrise d'ouvrage c'est la collectivité locale.

Mr Le Maire : A la fin, c'est le maire d'Angoulins qui signe les permis. C'est une responsabilité de la fonction, donc je vais participer aux ateliers et vous écouter. Il y a différents accompagnements par le PLUi (ça ce sont les règles du jeu), la charte architecturale, le label Ecoquartier. Ce n'est pas un accompagnement léger.

M. Cheminade : 3F en tant que propriétaire du foncier, est bien la maîtrise d'ouvrage mais ne va pas travailler sans aller voir les collectivités d'où les équipes pluridisciplinaires et le travail de concertation. Pour revenir sur le point précédent, la Charte architecturale, les éléments éco-durables du quartier... constituent un autre élément du cadre. Mais le projet final retenu sera le produit d'une concertation tenue avec vous sur différents volets présentés en atelier pour pouvoir aller plus dans le détail des problématiques (Arbitrage sur différents sujets, opposition permanente entre des aspects à trancher : avoir des jeux d'enfants c'est bien mais il faut voir qui entretient, est-ce que ça génère du bruit ou des accidents ? Le parking : est-ce que c'est compatible avec les écoquartiers ? Oui sur Angoulins, mais ça veut dire répondre à la problématique de stationnement... Les noues ? Ça permet d'évacuer l'eau mais ça demande de l'entretien sinon ça vient boucher les évacuations. Il y a ainsi plusieurs sujets à arbitrer et 10 000m<sup>2</sup>, c'est déjà un invariant en soi.

- Question : Quel genre de structure allez-vous mettre en place ? Pavillons ? Bâtiments ?



Réponse : Ce soir on ne peut pas vous dire à quoi ressembleront les futurs bâtiments. C'est sûr que ça ne sera pas des tours. Nous sommes aujourd'hui dans la logique d'Ecoquartiers mais nous n'avons pas plus de détails.

Mr. Le Maire : Arrêtons de parler d'il y a deux ans, on retrousse nos manches, on participe au projet et on y va, on va travailler ensemble !

### **LA DEMARCHE DE CONCERTATION**

Le prochain temps proposé est la balade urbaine : c'est un diagnostic en marchant. On croisera les retours de la balade urbaine et de la réunion publique pour affiner les ateliers, voir si on a oublié un sujet et l'ajouter à l'atelier.

Puis, il y a quatre ateliers de prévu (cf. slide).

- N°1 : Faire le point sur ce qu'on a entendu, comment on fait pour que ça se passe bien, quelle connexion avec le territoire.
  - N°2 : Mobilités, déplacements et stationnement. L'idée est de confronter les études et réfléchir ensemble aux mobilités au sens large. Diagnostic des usages pour avoir tous les points d'alerte sur ces thématiques.
  - N°3 : Développement durable et écoquartier, biodiversité et espaces naturels, traduction dans les normes de construction et logement.
  - N°4 : Encore plus de précisions sur les formes urbaines et architecturales, à quoi ça ressemble Angoulins, de quoi on s'inspire, qu'est-ce qu'il faut garder ou mettre de côté, qu'est-ce qui fait l'identité d'Angoulins sur les constructions et les espaces publics et partagés. Equipement partagé à discuter (point fort de ce projet qui doit être défini ensemble pour viser les utilités demain).
- Intervention de M. le Maire : Il faut prendre en compte la globalité de ce que possède la commune, les aménagements, dans une vision globale du territoire (mobilité, tiers-lieu...), et avec de la visibilité sur les projets qui arrivent... Pour que la greffe prenne. Pour l'espace commun, nous manquons terriblement de place, pour la mobilité, il faudra voir avec les projets ambitieux qui se profilent. La greffe doit prendre avec le quartier mais aussi avec l'ensemble de la commune.
- Question : Le milieu associatif est-il convié ?  
Réponse : Oui.
- Question : 3F et Vinci Immobilier ont-ils déjà collaborés sur un projet d'Ecoquartier ?  
M.CHEMINADE : A La Rochelle, nous avons collaboré sur un projet similaire, le projet Beauregard, qui n'a pas le label Ecoquartier mais qui en respecte les engagements. Il y a une répartition 114 logements (3F) + 213 logements (Vinci Immobilier) pour un total de 327 logements qui ne sont pas certifiés mais qui sont toutefois très performants. Ce projet a bénéficié d'une véritable concertation avec les riverains, et illustre la façon dont les retours des riverains peuvent être pris en compte dans la définition du projet. Il est à noter que Vinci immobilier est surtout promoteur, pas seulement





aménageur. Il y avait une demande de commerces, une demande de bureaux... et il y a des éléments comme les jardins partagés qui étaient issus de ces éléments de concertation. C'est le 1<sup>er</sup> Ecoquartier pour 3F.

- Question : Quelle surface est concernée par le projet de la Rochelle ?

M. CHEMINADE : 7 ha, avec des bureaux, des commerces... Attention, c'est un exemple de collaboration mais pas un exemple de ce qui peut être fait sur ce territoire. Les contextes sont très différents avec un milieu très urbain et des besoins pour le développement d'activités annexes d'où la possibilité d'installer également des infrastructures et pas juste de loger les particuliers.

Tous les participants sont invités à s'inscrire en ligne ou sur internet aux ateliers pour que Neorama puisse organiser les différents temps.

- Question : J'aurais une question pratique, on connaît déjà les dates des ateliers ? J'ai vu que certains avaient des flyers et je n'en ai pas reçu personnellement.

NEORAMA : Oui vous pouvez vous inscrire quand vous voulez. Toutes les boîtes aux lettres n'ont pas reçu le petit flyer qui a été uniquement distribué aux riverains directs concernés en premier lieu. En revanche, des affichages A0 étaient visibles dans toute la commune, sur les sites internet de la commune et de la CdA. On essaie de diffuser au maximum l'information.

- Question : C'est quoi les trames vertes et bleues ?

Mme MODIANO : Ce sont des outils réglementaires appuyés à des documents d'urbanisme. C'est un cadre à respecter pour les projets sur la commune avec des prescriptions sur le passage des eaux, l'aménagement paysager, sur la faune et la flore... C'est un cadre réglementaire qui préserve la continuité entre les milieux terrestres et aquatiques.

On fera un effort pédagogique sur tous les ateliers, et il y en a un notamment sur l'environnement.

- Mr le Maire : Il y a un le 13/10, à 17h30 pour profiter du jour, une balade urbaine avant de commencer le cycle des ateliers. Si vous pensez à des thématiques autres, il faudra le signaler à l'agence de concertation afin de couvrir toutes les problématiques.

Les comptes-rendus et tous les éléments participatifs seront mis à disposition des citoyens en ligne sur le site internet du projet et sur le site de la mairie.

*Rappel est fait que les inscriptions sont possibles sur le site internet [projetcinqquartiersangoulins.com](http://projetcinqquartiersangoulins.com)*